



BP REA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Par apprentissage (Niveau 4)

Durée de la formation :

1365 heures (dont 1209 h en centre et 156 h en stage pratique en exploitation agricole)

Date de session :

De mi-septembre à fin juin (sur deux années)

Délai d'accès à la formation :

Au cas par cas. Nous consulter.

Lieu :

UFA Carmejane
Route d'Espinouse
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

Pour l'année précédente :

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion : 100 %

Taux de satisfaction : 100% de satisfait dont 73% très satisfait.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les bases théoriques, techniques et professionnelles pour s'installer en tant que chef d'entreprise agricole.

Quatre parcours BP REA sont possibles en fonction de l'orientation du projet d'installation :

- Animaux laitiers avec transformations fromagère fermière
- Elevage ovien viande, cultures fourragères
- Maraîchage en agriculture biologique
- Grandes cultures

(D'autres orientations agricoles sont possibles, nous consulter)

MÉTIER VISÉS :

- Chef d'exploitation agricole
- Salarié agricole hautement qualifié

POURSUITE D'ETUDES :

- Le BP REA conduit prioritairement à une insertion professionnelle dès la sortie de la formation : salariat, reprise ou création d'exploitation agricole

- Une poursuite d'études vers un BTS est possible

CONTENU DE LA FORMATION :

UC (Unité Capitalisable) d'enseignement technique et professionnel	Durée (en heure)
UC 1 : Se situer comme professionnel	70
UC 2 : Piloter le système de production	77
UC 3 : Conduire le processus de production dans l'agro système	499
UC 4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	269
UC 5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise	84
UC 6 et UC 7 : 2 UCARE au choix (voir tableau ci-contre)	140
Accueil + Rémédiation	70
Stage pratique en exploitation agricole	156

UCARés possibles selon l'orientation du projet d'installation			
Animaux laitiers	Ovin viande	Maraîchage bio	Grandes cultures
-Transformation fromagère fermière -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme -Auto-construction	-Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -Pastoralisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme	-Transformation de produits végétaux -Aviculture fermière -Auto-construction -Conduite de vergers -Apiculture -Agri-tourisme -Transformation de PMA

MODALITÉS D'ALTERNANCE :

Un planning individualisé de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation à l'UFA et celles en entreprise.

Contacts :

Responsable de formation :
Philippe QUINIOU
Philippe.quiniou@educagri.fr

Responsable administrative :
Sandrine BERTRAND
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

Accessibilité :

Référent handicap :
Philippe BONIFACE
philippe.boniface@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous contacter pour connaître les modalités.

Frais pédagogiques : 0 €

Conditions d'admission :

Satisfaire à l'entretien de motivation

MODES DE VALIDATION :

- Diplôme de niveau 4, validé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Il est obtenu lorsque le candidat a obtenu les 5 UC et les 2 UCARE au choix qui composent le diplôme.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

- Le diplôme est obtenu après la réussite aux épreuves des 7 Unités Capitalisables.
- Les épreuves ont lieu tout au long de la formation, et elles sont très majoritairement constituées d'un dossier écrit suivi d'un entretien d'explicitation.
- Le diplôme du BP REA valide le Certiphyto.

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISE :

- Avoir un projet en agriculture
- Etre majeur
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel.

Remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un niveau 5 (CAPa) ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Justifier avant l'entrée en formation de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du BP REA ou de trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein.

REMUNERATION APPRENTI :

SMIC BRUT mensuel : 1554,58 € (au 1 ^{er} janvier 2021)		
Rémunération 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 419,74€	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 668,47€	21 ans à 25 ans 53% du SMIC 823,93 €
Rémunération 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 606,29€	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 792,84€	21 ans à 25 ans 61% du SMIC 948,29€
Rémunération 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 855,02€	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1041,57€	21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1212,57€
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1554,58 €		

L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 26 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

Mis à jour le 25/05/2021